

Sur le "salaire à vie" de Bernard Friot

Extraits de *Revenu universel : l'état du débat*, OFCE, 2017



1. Henri Sterdyniak

Bien qu'elles soient souvent confondues, la proposition de Bernard Friot d'un salaire à vie diffère fondamentalement de celle du revenu universel. Bernard Friot²³ propose d'instaurer un salaire à vie inconditionnel à partir de 18 ans, salaire dépendant non du travail effectif, mais de la qualification acquise, soit de 1 500 euros à 6 000 euros par mois²⁴. Cependant, il est difficile de comprendre comment toucheraient le même salaire, une personne qui se livrerait aux activités de son choix et une personne qui serait occupée à des activités pour autrui, activités parfois pénibles. Comment donner les mêmes 1 500 euros à une jeune infirmière et à un jeune oisif qui ferait du surf, à un ouvrier de 50 ans qui continuerait à travailler à la chaîne et à celui qui jouerait à la belote ? Chaque salarié devrait trouver une entreprise disposée à l'employer ou convaincre une caisse d'investissement de financer l'entreprise qu'il créerait. Que se passerait-il pour les salariés qui ne réussiraient pas à se faire embaucher ? Pour ceux qui refuseraient de faire l'effort nécessaire au travail ? Pour ceux dont les entreprises jugeraient que la qualification, donc le salaire, est excessif par rapport à la productivité ?

Friot donne trois réponses : soit, il faut compter sur le sens du collectif de chacun, les gens mettraient un point d'honneur à travailler, ce qui est quand même utopique pour des travaux non-gratifiant ; soit, il faut mettre en place une sorte de service civique, en particulier pour les travaux pénibles, de sorte que le salaire à vie s'accompagnerait en fait d'une obligation au travail ; soit, il faut considérer que toute activité crée de la valeur sociale et est donc automatiquement du travail.

Dans nos économies, la satisfaction des besoins humains s'effectue de trois façons : la production marchande capitaliste, la production publique, les activités domestiques. L'économie est mixte. Bernard Friot soutient que les activités domestiques créent de la valeur sociale et sont (ou devraient) rémunérées pour cela. Ainsi, selon Friot, le retraité crée de la valeur sociale lorsqu'il s'occupe de ses petits-enfants ou même quand il lit le journal. Sa pension de retraite serait un salaire *continué* qui rémunérerait cette activité. C'est une façon saugrenue de justifier le système social de retraite²⁵. Friot veut briser le lien présent dans la société marchande : le salaire est la contrepartie de notre participation à une production socialement reconnue, que ce soit une production marchande ou une production publique. Mais peut-on oublier cette contrepartie ? Traiter de la même façon des activités que l'on fait volontairement pour soi, sa famille et ses proches et des activités que l'on fait dans un cadre socialement imposé pour des clients ou des usagers ? Même si une activité domestique génère une valeur d'usage, cette valeur est immédiatement consommée par le producteur lui-même (ou ses proches), de sorte qu'elle ne peut servir de base à un prétendu salaire.

On peut certes souhaiter que la société décide un jour de réduire fortement la part de l'activité marchande, qu'elle fasse la chasse aux consommations ostentatoires et aux emplois inutiles. Dans ce cadre, une forte réduction de la durée du travail serait envisageable. Elle pourrait prendre la forme de congés annuels, parentaux ou sabbatiques mais aussi du maintien à 60 ans de l'âge de la retraite. Mais ce

23. Voir Bernard Friot, 2014, *Emanciper le travail*, La dispute.

24. Notons, en passant, que les enfants (jusqu'à 18 ans) sont les oubliés de la pensée de Bernard Friot. Pourquoi Friot ne considère-t-il pas qu'ils travaillent comme les retraités ? Parce que les allocations familiales sont trop faibles actuellement ? Pire, Bernard Friot prévoit un salaire de 1500 euros au-delà de 18 ans, mais oublie que cette somme ne représente pas le même niveau de vie pour un célibataire et pour une femme avec deux enfants à charge.

25. Voir J.-M. Harribey, 2010, « Les retraités créent-ils la valeur monétaire qu'ils perçoivent ? Remarques sur le livre de Bernard Friot, L'« enjeu des retraites », *Revue française de socio-économie*, n° 6, second semestre, p. 149-156.

choix social ne peut être justifié par l'argument : le retraité travaille. De même, on ne peut dire au chômeur qui veut retrouver un emploi : « votre prestation chômage est en fait un salaire qui récompense votre travail en tant que chômeur ».

Bernard Friot fait l'éloge de la production publique (école, retraite publique, hôpitaux, crèche). C'est justifié : l'activité publique génère bien une production et de la valeur économique. Prétendre comme le Medef que le secteur public serait improductif et vivrait sur le dos du secteur privé est absurde. L'enseignant ou l'infirmière sont plus productifs que le trader, le communicant ou le publicitaire. Mais, partant de l'idée que toute la production pourrait être organisée demain comme la production publique ou comme la production familiale aujourd'hui, Friot a progressivement développé un projet de société utopique, basée sur le salaire à vie.

En fait, le projet repose sur une pirouette : d'un côté, Friot prétend favoriser les activités non-marchandes libres, par exemple en abaissant l'âge de la retraite à 50 ans, en effaçant la frontière entre travail et activité libre (puisqu'il soutient que les retraités sont productifs) ; de l'autre, il promet à chacun un salaire monétaire minimum de 1 500 euros permettant d'accéder à une production marchande. Mais qui produira ces biens et services marchands, si le salaire récompense des activités domestiques non-marchandes ?

Ce projet s'inscrit dans un vaste programme de socialisation de l'économie. Les capitalistes seraient expropriés ; la propriété capitaliste serait abolie. La production serait socialement décidée. Mais comment sera créé le rapport de force qui permettra d'exproprier les capitalistes sans indemnisation ? Bernard Friot n'explique pas comment la production sera organisée et décidée ; comment seront prises les décisions d'investir ; rêve-t-il d'une économie soviétique où l'État décide quoi produire ou d'une économie yougoslave où ce seraient les salariés décident ? Ne faut-il pas tirer les leçons de l'échec de l'expérience socialiste ? Sans être un chantre de l'innovation ou de la multiplicité des produits, il faut reconnaître que les qualités du capitalisme sur ce plan, même si cela passe par la création perpétuelle de nouveaux besoins, par des consommations ostentatoires au détriment des besoins de base. Quelle serait l'incitation des entreprises, des salariés à satisfaire les clients ?

Les entreprises ne paieraient plus leurs salariés qui le seraient par une caisse nationale des salaires financée par une cotisation salaire que devraient verser les entreprises pour 60 % de leur valeur ajoutée ; par ailleurs, 20 % de la valeur ajoutée produite serait collectée sous d'une cotisation salaire versée à des caisses d'investissement qui décideraient et financeraient les investissements. Il faut noter ici que Friot nomme « cotisation salaire » ce qui serait en fait un partage de la valeur ajoutée, puisqu'il se refuse à ce que l'entreprise paie directement ses salariés. Enfin, Friot n'explique pas comment seront fixés les prix des biens s'ils n'intègrent pas le coût du travail et le coût du capital effectivement utilisés pour les produire. Friot est pris dans une contradiction puisqu'il se refuse à ce que les prix des biens correspondent à leurs coûts de production (les consommations intermédiaires, mais aussi le travail utilisé et le coût du capital). Ainsi, écrit-il (ELT, p. 88) : « On pourrait décider que tout prix soit la multiplication par 1,25 du prix des consommations intermédiaires ». C'est le chien qui se mord la queue. Comment serait fixé le prix des consommations intermédiaires ? Et comment se feraient les choix économiques avec des prix sans lien direct avec les coûts ? Friot prétend que sa société idéale sera une société marchande, sans en tirer les conséquences : cela rend nécessaire que les prix reflètent les coûts, que les entreprises paient les salariés qu'elles employent, que les entreprises non rentables soient fermées, que le calcul économique soit possible. Le projet de Friot a certes un sens social et politique : montrer que les salariés n'ont pas besoin des capitalistes pour produire. Ceci en s'appuyant sur l'exemple de la Sécurité sociale ou de la production publique. Mais, ce projet n'a pas le contenu économique qui le rendrait convainquant : expliquer précisément comment fonctionnerait cette économie.

Le projet de Friot à l'intérêt cependant, de se placer dans une perspective de transformation radicale de notre société, alors que celui de revenu universel esquisse le problème, soit la prestation est trop faible et ne change pas la situation des précaires, soit trop forte, elle suppose un changement profond du rapport à l'emploi et de la répartition de la valeur ajoutée, changement qui n'est pas assumé.

2.

Jean-Marie Harribey

Bien que son auteur s'en défende, il existe plusieurs points communs importants entre la proposition de « salaire à vie » de Bernard Friot²⁹ et celle du revenu d'existence. B. Friot veut abolir les institutions capitalistes du marché du travail, de la propriété lucrative et du crédit, et les remplacer par des institutions dites salariales sur la base du modèle de la cotisation sociale. Il affirme distinguer valeur d'usage et valeur, mais, au bout de son analyse, toutes les valeurs d'usage sont valeur. Il considère comme nous qu'il existe un espace de valorisation qui échappe au capital, mais il ne fixe pas de limite à ce champ : le retraité, le parent d'élève, le chômeur produisent la valeur représentée par la prestation qu'ils reçoivent. Or, les prestations sociales formant le « salaire socialisé » sont des transferts sociaux, et non pas un revenu de type primaire. Le critère décisif qui distingue une activité libre (celle du retraité par exemple),

29. Bernard Friot, *Émanciper le travail*, Entretiens avec Patrick Zech, La Dispute, 2014.

productive de valeur d'usage, d'une activité productive de valeur surgit à nouveau : il s'agit de la validation sociale de cette activité qui, par définition, n'existe pas pour le retraité, puisqu'elle est libre de toute contrainte sociale. B. Friot confond la validation sociale d'un droit (celui d'un salaire, ou d'un revenu universel diront les partisans de ce dernier) avec la validation sociale du travail qui fournira les biens et services (et donc leur valeur distribuable en revenus) susceptibles de satisfaire ce droit.

B. Friot propose d'étendre le modèle de la cotisation sociale à l'investissement. Il récuse le crédit et propose de financer l'investissement par le prélèvement d'une cotisation économique sur la production courante. Cette extension de la notion de cotisation a le mérite de rappeler la nécessité de maîtriser collectivement l'investissement. Or, puisqu'il s'agit de socialiser celui-ci, il n'est pas besoin de le ramener à du salaire. Si, en termes de valeur, tout provient du travail, tout ne se réduit pas à du salaire. On comprend l'intention légitime de B. Friot : en réaffirmant l'origine de la valeur, il veut signifier que l'ensemble de la société a vocation à contrôler tout ce qu'elle produit, au lieu d'abandonner cette maîtrise à ceux qui possèdent le capital. Mais, d'une part, cette cotisation économique prélevée sur la production courante ne prend pas en compte la dynamique de l'économie si la société estime nécessaire de développer l'économie : à l'échelle macroéconomique, l'investissement net exige une création de monnaie. D'autre part, le crédit étant supprimé, l'affectation des subventions pour investir serait-elle le fait d'une unique institution centralisée, la banque centrale ou l'État ? Finalement, c'est l'ensemble du projet politique de B. Friot qui mérite d'être questionné.